



**contact de presse:**

**Nathalie Bergeret** • Directeur communication  
T 02 545 56 75 • M 0495 58 17 03  
[nathalie.bergeret@ccw.be](mailto:nathalie.bergeret@ccw.be)



Communiqué de presse CCW-UWA-UPSI – 01 juillet 2015

## **Urbanisme : le secteur de la construction et de l'immobilier soutient le projet de décret CoDT du Ministre Di Antonio, et appelle le Parlement à en faire autant**

**Ce jeudi 2 juillet, le Gouvernement wallon se penchera sur le projet de décret du Code de développement territorial (CoDT) : il s'agit d'une étape importante qui marque une avancée significative en vue de la mise en œuvre du CoDT, appelé à remplacer l'actuel CWATUPE fort décrié.**

Toutefois, ce projet de décret va ensuite être soumis au Parlement wallon. Le chemin législatif à parcourir est donc encore long avant l'entrée en vigueur du CoDT, tant attendue par le secteur de la construction et de l'immobilier (CCW, UPSI, UWA). Et, plus préoccupant, les 3 fédérations du secteur craignent que la proposition concernant les délais de rigueur pour l'octroi des permis d'urbanisme, validée par le Gouvernement wallon, soit remise en question par le Parlement.

En effet, le travail effectué depuis octobre 2014 au sein du Cabinet Di Antonio avec tous les acteurs concernés (équipe du Ministre, UVCW, fonctionnaires délégués, administration, UWA, CCW, UPSI...) a été plus que constructif. Le secteur espère que ce travail ne sera pas remis en question et que les accords dégagés, tant sur les délais de rigueur que sur d'autres points (périmètre d'enjeu communal, réunion de projet...), équilibrés et favorables au redéploiement économique et territorial de la Wallonie, seront soutenus et validés par les députés wallons jusqu'à la fin du parcours législatif.

Même si le CWATUPE reste entre-temps d'application pour permettre aux projets actuels de se concrétiser sur le terrain sans perturbation liée à ce travail législatif, le CoDT doit, pour les fédérations du secteur, entrer en vigueur au plus vite.

Restent néanmoins des points sensibles : charges d'urbanisme, dispenses de permis, allègement des dossiers de demande de permis... Ces points seront réglés par voie

d'arrêtés (AGW) et font déjà l'objet de concertations entre le cabinet Di Antonio et le secteur (CCW, UWA, UPSI). Ce dernier espère obtenir pour ces arrêtés aussi des accords équilibrés et favorables au redéploiement économique.

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

**Francis Carnoy** • Directeur général

T 02 545 56 68 • M 0476 47 57 56 • F 02 545 59 05

[francis.carnoy@ccw.be](mailto:francis.carnoy@ccw.be)

*La Confédération Construction Wallonne assure, au niveau wallon, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics. Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre à ses affiliés aides et informations dans les matières régionalisées.*